



Pacte rural 2007-2014

Plan de travail de la MRC des Etchemins

Table des matières

1. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007
2. La prise en compte des planifications existantes
3. La problématique rurale du territoire
4. Les enjeux et champs prioritaires du pacte rural 2007-2014
5. La mobilisation des milieux
6. L'animation des milieux
7. L'information et la reddition de comptes à la population
8. Les modalités de gestion du Pacte rural
9. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets
10. Les agents de développement rural
11. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités
12. Les actions territoriales
13. Les indicateurs de résultats

1. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007

Il est important de souligner dès le départ le processus ayant mené à l'élaboration de ce plan de travail. D'abord, le comité technique sur la ruralité a fait un travail de débroussaillage permettant ainsi de dégager certaines recommandations. Ensuite, un sondage a été envoyé à l'ensemble des intervenants municipaux de notre MRC. Les gens des municipalités et des comités ont aussi été en mesure de se prononcer sur la façon dont ils entrevoyaient le deuxième Pacte rural. Les données ont été compilées, l'ensemble des maires ont réfléchi et participé à la conception de ce document lors d'une réunion spéciale. Une rédaction préliminaire a par la suite été faite. Finalement, le comité technique sur la ruralité a procédé aux dernières modifications et le plan de travail a été adopté à la Table des maires le 12 décembre 2007.

Pour permettre de bien comprendre le processus nous ayant mené aux résultats et aux façons de faire élaborés dans ce plan de travail, voici les recommandations **retenues** des différents comités de développement, conseils municipaux et citoyens ayant répondu au sondage. Ces recommandations sont regroupées sous trois grandes appellations : partenariat, mobilisation et projets de territoire.

1.1 Les recommandations du milieu.

Partenariat :

- ✓ Favoriser les projets en partenariat en identifiant les leaders et les personnes-ressources d'une communauté et faire en sorte que le Pacte rural agisse comme une courroie de transmission non seulement de l'information mais aussi de la concertation et de la cohésion.

Mobilisation :

- ✓ Développer un nouveau modèle de bénévolat en tenant compte de la gestion intergénérationnelle et en développant des stratégies pour favoriser l'implication des jeunes;
- ✓ Poursuivre la démarche et faire en sorte que chaque municipalité se développe en fonction de son propre créneau : vision stratégique à faire avec toutes les communautés. Cet exercice mène à un plan d'action, à l'établissement de priorités partagées entre élus et citoyens;
- ✓ Rendre les groupes de bénévoles de plus en plus autonomes.

Projets de territoire (projets régionaux) :

- ✓ Développer une vision régionale basée sur les grands enjeux de développement;
- ✓ Établir des liens entre les projets : promouvoir les achats regroupés;
- ✓ Développer le volet culturel, faire de la culture une priorité.

C'est donc sur cette base de recommandations et de constats que le présent Plan de travail vous est présenté.

1.2 Les enseignements

Parmi les enseignements à retirer :

-Poursuivre l'activité « Déclaration de créneaux » nous permettant de préciser la vocation socio-économique de chaque municipalité, de procéder à l'élaboration d'un plan d'action pour chacune et d'identifier un créneau pour la MRC est un objectif à poursuivre dans le Pacte rural 2007-2014. Cette démarche de Déclaration de créneaux municipalité/MRC sous-tend le maintien des objectifs suivants :

- ✓ Maintenir et consolider nos services de proximité;
- ✓ Consolider nos infrastructures de loisirs sportifs et culturels;
- ✓ Animer les infrastructures de loisir mises en place par le premier Pacte rural (nouvel objectif) : Projet de loisir collectif;
- ✓ Identifier, maintenir et consolider nos infrastructures supra locales;
- ✓ Conserver et protéger les paysages naturels et le potentiel hydrique (eau souterraine et de surface) de la MRC;
- ✓ Conscientiser la population à l'utilisation possible des résidus forestiers, notre MRC étant à 88% sous couvert boisé (nouvel objectif) : Énergie verte etcheminoise.

1.3 Les enjeux

En regard des grands enjeux de développement de notre territoire, nous ne pouvons qu'entériner ces grands enjeux précisés lors du bilan mi-parcours du Plan IDÉE (bilan tenu le 30 avril 2007). Ces enjeux seront la base de notre travail pour les sept prochaines années :

- ✓ Maintenir et développer des services minimaux dans chaque municipalité;
- ✓ Maintenir nos populations;
- ✓ Recruter de nouveaux résidents;
- ✓ Développer la concertation : apprendre à travailler ensemble.

Il faut aussi retenir que plus nous nous regroupons à travers une approche citoyenne, plus les résultats sont probants. Nous avons des exemples concrets sur notre territoire de plusieurs municipalités ayant eu de belles réussites en utilisant cette approche.

Souhaitons-nous la meilleure des chances dans l'application de la prochaine Politique nationale sur la ruralité!

2. La prise en compte des planifications existantes

2.1 Le schéma d'aménagement

La deuxième génération du Pacte rural, de par sa nature, rejoint les grandes orientations d'aménagement contenues dans le Schéma d'Aménagement et de développement de la MRC des Etchemins. Voici les grandes orientations du Schéma d'aménagement auxquels correspond le présent plan de travail :

- ✓ Pratiquer une gestion de l'urbanisation efficace en consolidant les noyaux villageois...p. 24;
- ✓ Assurer un développement multi ressources durable et complémentaire des milieux agricoles et forestiers porteurs d'emplois (projet énergie verte etcheminoise);
- ✓ Assurer la présence de services, d'infrastructures et d'équipements qualifiés et diversifiés pour l'ensemble de la population (projet de loisir collectif) et développement de la culture etcheminoise;
- ✓ Mettre en valeur les secteurs à potentiel récréotouristique en misant sur la complémentarité des éléments de plein air, de patrimoine et de villégiature p.26 .

2.2 Le Plan IDÉE

Étant une MRC à caractère typiquement rural et étant donné le caractère « projets » donné à notre exercice de planification régionale (Plan IDÉE), il apparaît inconcevable de dissocier ces éléments. Par exemple : l'activité « Déclaration de créneaux » (le projet 4.7 du Plan IDÉE) répondant à l'objectif support et accroissement des investissements durables et de qualité est en fait une démarche de planification et de vision stratégique pour chacune des municipalités permettant de préciser, faut-il le rappeler, la vocation socio-économique de chaque municipalité et éventuellement de la MRC.

Les projets du Plan IDÉE rejoignent des planifications régionales de la CRÉ ou de l'ATR quand nous parlons de Table de concertation QUAD. Dans ce cas, nous parlons du Pacte rural qui soutient la mise en place d'infrastructures en lien avec le développement de sentiers VTT, ce qui contribue à bonifier notre offre touristique.

Notre projet de loisir collectif qui a démarré en juillet 2007 vient bonifier l'offre de loisir dans l'ensemble de la MRC des Etchemins et est supporté par le FRIJ Chaudière-Appalaches dont les objectifs font partie intégrante de la planification régionale de la CRÉ.

2.3 Le PADÉTA (Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole)

Le deuxième Pacte rural tient aussi compte de certains objectifs du PADÉTA (Plan d'Aménagement et de développement du territoire agricole) dans lequel nous retrouvons des objectifs de :

- ✓ Faire reconnaître la particularité et les besoins propres à la MRC des Etchemins afin de créer de meilleures conditions au développement des activités agricoles;
- ✓ Consolider les entreprises agricoles existantes et favoriser l'émergence de projets adaptés aux réalités locales et de marché : Projet marché de produits locaux;
- ✓ Favoriser l'aménagement de la forêt afin de reconstituer un couvert forestier à potentiel élevé et de créer les conditions assurant sa pérennité : Projet Énergie verte etcheminoise;
- ✓ Adopter des mesures d'exploitation forestière respectueuses des milieux sensibles ainsi que de la ressource eau.

2.4 La Politique culturelle

La Politique culturelle de la MRC des Etchemins qui a vu le jour en 2005 recevra une attention particulière dans le deuxième Pacte rural.

2.5 Planification des collaborateurs

Nous entendons poursuivre et développer une collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux des Etchemins au cours de la deuxième génération de la politique nationale de la ruralité en réalisant avec les organisateurs différentes activités. D'ailleurs, les organisateurs communautaires du CSSS font partie de plusieurs exercices de vision stratégique et leurs réflexions et actions seront plus décentralisées dans les années à venir.

La table de concertation des Etchemins, que nous animons, nous permet de travailler avec l'ensemble des partenaires et de se concerter pour le développement de notre territoire. La table de concertation regroupe nos partenaires du réseau de la santé (CSSS des Etchemins), de l'éducation (Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, Cegep Beauce-Appalaches) et Centre Universitaire des Appalaches, de l'emploi (CJE, SAEMO, Emploi-Québec), du milieu agricole et forestier (UPA, Agence de mise en valeur de la forêt privée, Association des propriétaires de boisés) et les ministères concernés (MAPAQ et MDEIE) et bien sûr la MRC et le CLD.

Nous avons à poursuivre cette démarche de concertation et **d'indispensable cohésion** au cours des prochaines années.

3. La problématique rurale du territoire

La MRC des Etchemins est qualifiée de "milieu en restructuration" selon les critères utilisés. Cette désignation est principalement fondée sur l'observation des principales forces et faiblesses avec lesquelles Les Etchemins doit composer.

Attentifs aux notions de développement local et de prise en charge par le milieu, les acteurs de différentes sphères de notre territoire prennent de plus en plus en charge le développement de notre milieu. Les communautés se mobilisent, réfléchissent et actualisent des projets tout en réalisant l'importance de se rendre attractives pour attirer de nouveaux résidents et immigrants.

Voici quelques données reflétant la réalité de notre territoire.

La population (2006) :

Population 2006 (statcan) :17 599
Variation de la population entre 2001 et 2006 (statcan) : -0,8 %
Age médian 2006 : 44,5 ans
Age médian 2001 : 40,7 ans

L'emploi (2001) :

Emplois disponibles:	+ de 7 600
Lieu de l'emploi:	67 % des résidents travaillent dans la MRC 19,5 % des résidents travaillent dans la MRC Beauce-Sartigan
Migration:	La MRC des Etchemins est importatrice d'emplois (1 590 emplois sont occupés par des gens hors de la MRC)

Revenu moyen de la population (2001) :

Etchemins	Chaudière-Appalaches	Province de Québec
19 509 \$	24 083 \$	27 125 \$

Indice de développement de notre MRC (2001) :

Voici les éléments pris en compte dans le calcul de notre indice de développement :

- Évolution de la population 1991-2001
- Scolarité
- Emploi / chômage / emploi à temps partiel
- Pourcentage de « dépendance » aux chèques du gouvernement
- Revenu moyen d'emploi et des ménages
- % des ménages considérés à faible revenu

Tableau des indices de développement

Municipalité	Indice	Rang en Chaudière- Appalaches
Saint-Prosper	1,4	63 / 131
Lac-Etchemin	-0,3	77 / 131
Sainte-Justine	-1,1	82 / 131
Saint-Zacharie	-4,9	97 / 131
Sainte-Aurélie	-5,3	100 / 131
Sainte-Rose	-5,4	101 / 131
Saint-Cyprien	-6,2	106 / 131
Saint-Louis	-7,8	111 / 131
Sainte-Sabine	-8,7	116 / 131
Saint-Benjamin	-11,3	123 / 131
Saint-Magloire	-12,2	124 / 131
Saint-Camille	-13,2	127 / 131
Saint-Luc	-15,8	129 / 131

Le développement doit tenir compte de l'existence de trois pôles ainsi que de quatre municipalités plus peuplées et donc privilégiées à certains égards. Autre élément marquant : 9/13 municipalités se regroupent dans les 30 dernières positions quant à leur indice de développement en Chaudière-Appalaches.

Ainsi la mobilisation et l'animation de nos milieux demeurent au cœur de nos préoccupations et il nous faut au moins maintenir notre situation actuelle. Quoique que peu réjouissante, il ne faut surtout pas que cette situation s'aggrave.

Un fait important à mentionner : c'est que plus une communauté se prend en charge et innove, plus elle maintient sa population et attire de nouveaux résidents, plus elle a de

chance de voir sa population augmenter et ses résidents continuer à travailler de plus en plus fort pour le développement de leur milieu. L'effet d'entraînement est donc des plus positif.

C'est de cette façon que nous entrevoyons continuer à relever le défi du maintien de nos population ainsi que de la conservation et du développement de nos services minimaux dans chaque municipalité.

4. Les enjeux et champs prioritaires du pacte rural 2007-2014

Les enjeux et défis suivants ont été définis dans la Politique nationale de la ruralité (PNR) :

- ✓ Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
- ✓ La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
- ✓ La recherche de modèles propres au milieu rural;
- ✓ Une contribution au développement durable;
- ✓ Une réponse à la mondialisation des marchés;
- ✓ Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

Deux préoccupations essentielles ressortent également de la PNR : le soutien aux territoires dévitalisés et la notion de projets de territoire.

En ce qui concerne les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité :

- Le Pacte rural de la MRC mise sur le potentiel humain des communautés rurales en mettant en place des comités de développement composés de citoyens, d'élus, de commerçants et d'industriels dans chaque municipalité. Nous misons sur l'approche « empowerment » pour le développement de notre territoire. Sans une implication citoyenne efficace le sentiment d'appartenance au territoire ne peut se développer. C'est en créant un sentiment d'appartenance plus fort que nous pourrions créer nos propres modèles de développement, nos projets originaux avec en tête la notion de développement durable. En fait, le développement durable n'est-il pas un grand projet collectif qui améliore nos conditions d'existence sans compromettre les besoins des générations futures. C'est dans cette voie que nous travaillons le Pacte rural dans la MRC des Etchemins. Et tout devient interdépendant. L'interdépendance supposant une réciprocité et un lien de complémentarité faisant en sorte que les mouvements de l'un influent sur les impacts de l'autre.
- La Politique nationale de la ruralité fait en sorte de rendre nos milieux plus attractifs (grâce aux bénévoles faisant partie des comités de développement) en développant des infrastructures de loisir, culturelles, touristiques ou patrimoniales, elles-mêmes nées d'entrepreneurs ayant créés leur micro entreprise en maintenant ainsi un service de proximité dans leur milieu.

- Le Pacte rural est équitable, les municipalités moins peuplées sont aussi soutenues sinon plus que les plus peuplées. La création d'une enveloppe régionale viendra aussi consolider l'approche territoriale de la MRC des Etchemins et va permettre de développer des projets de concertation inter-municipaux. Il en va ainsi pour le projet de loisir collectif regroupant 12/13 municipalités. Différents autres projets sont à l'étude et sont dignes de mention : développement du concept marché public itinérant, groupe d'achats intermunicipal pour les infrastructures communes (ex : chapiteau, équipements de sons, mobilier urbain et matériaux de construction), projet Énergie verte etcheminoise...
- L'embauche d'un deuxième agent rural vient aussi permettre un plus grand soutien aux communautés en permettant de diversifier et de bonifier les différentes actions entreprises dans l'ensemble des municipalités. La somme de travail abattu sera donc plus importante.
- Le fait que nous soyons reconnu comme une MRC à caractère mono-industriel viendra aussi apporter de l'eau au moulin dans l'élaboration de certains projets régionaux.

Enfin l'enveloppe additionnelle 2008-2014, viendra bonifier les projets territoriaux.

5. La mobilisation des milieux et 6. animation des milieux

Nous entendons continuer cette mobilisation des milieux qui dans la première génération a eu des impacts fort intéressants.

Modalités :

- ✓ Favoriser la prise en charge du développement local et rural par les milieux (acteurs locaux);
- ✓ Favoriser la concertation entre les milieux ;
- ✓ Favoriser l'établissement de jeunes familles;
- ✓ Favoriser la rétention de nos jeunes familles;
- ✓ Favoriser de façon durable le développement ;
- ✓ Générer des retombées sociales, économiques et culturelles à long terme;
- ✓ Susciter une mobilisation et une implication directe des intervenants locaux dans le développement de la région ;
- ✓ Agir sur les problématiques inhérentes à chaque secteur de développement de la MRC des Etchemins.

Modalités de mobilisation des milieux : niveau municipalité

Activité ou action privilégiée	Moyens	Fréquence	Résultats
Création d'un comité de développement dans chaque municipalité	Exercice de vision stratégique (identification des points forts et des points faibles) à travers déclaration de créneaux	Une fois par/10 ans en assurant un suivi aux 3 ans	Un créneau identifié dans chaque municipalité
	Réunion du comité de développement régulière	6 fois/année	Élaboration d'un plan d'action

Activité ou action privilégiée	Moyens	Fréquence	Résultats
Création de sous-comités selon les champs d'intérêt			

Modalités : **niveau régional** (à la grandeur de la MRC)

Activité ou action privilégiée	Moyens	Fréquence	Résultats
Journée de réflexion sur la ruralité dans les Etchemins	Grand rassemblement	Une rencontre/année au cours du pacte rural 2007-2014	Vers une vision commune du développement de la MRC
<p>Lors de cette journée de réflexion nous pourrions nous pencher sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner aux citoyens l'occasion de discuter de bons coups et de moins bons coups réalisés; ✓ Dégager et saisir les opportunités de collaborations multiples comme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité inter municipal de développement regroupant différents citoyens des diverses municipalités; ▪ Reconnaissance des bénévoles (localement et régionalement) ▪ (remise de cinq prix aux bénévoles); ▪ Le maintien et le renouvellement de nos ressources bénévoles dans nos différents comités; ▪ Création d'un comité de loisir collectif et autres regroupements selon les champs d'intérêt; ▪ Création d'un comité de jeunes à l'échelle de la MRC; ▪ Traiter de la résidence locale. 			

Lors de ce grand rassemblement nous devons regrouper les personnes présentes par secteurs, par intérêt. Ex : les comités culturels, les comités Bibliothèque...

Chaque regroupement devra travailler autour d'un but commun. Ce but commun, ces objectifs partagés deviendront la raison d'être ensemble. Outre les échanges, nous devons apprendre à travailler plus ensemble.

Est-il possible d'avoir des projets communs et de développer des stratégies individuelles?

7. L'information et la reddition de comptes à la population

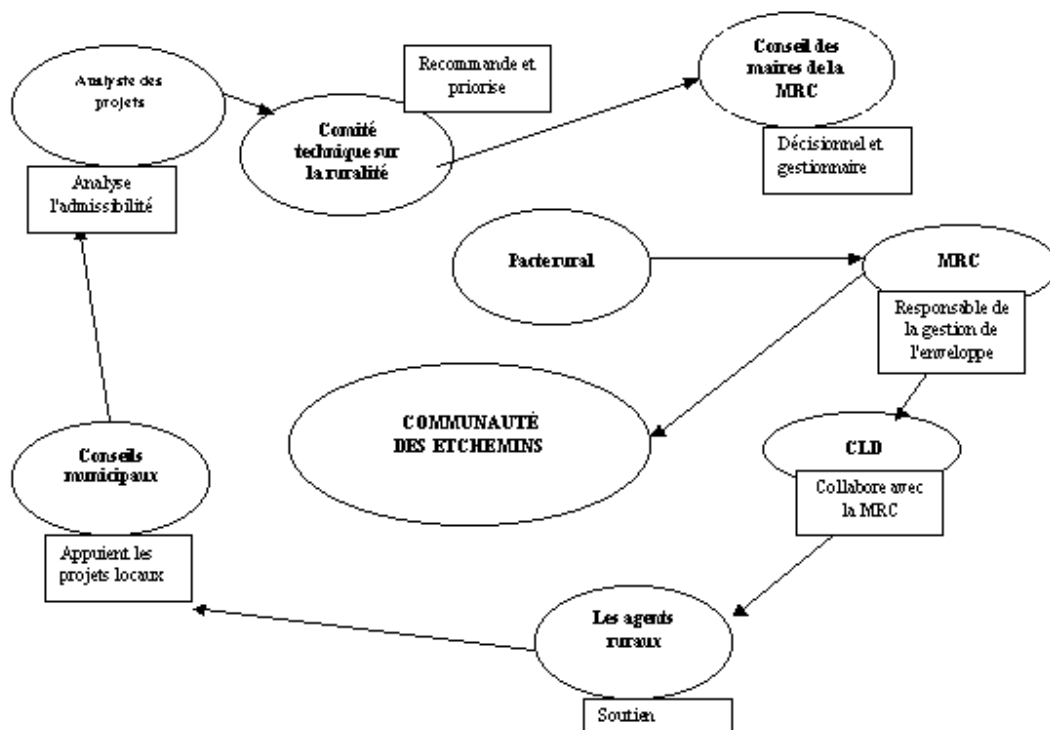
Elle sera faite lors de nos grands rassemblements avec un souci de transparence et via une information plus directe dans chacune des résidences de la MRC des Etchemins.

De plus, l'information sera diffusée dans les différents médias locaux ainsi que les journaux municipaux et les différents sites Internet.

Il est à noter que malgré les moyens utilisés, il est souvent difficile de rejoindre les citoyens.

8. Les modalités de gestion du Pacte rural

Structure organisationnelle du Pacte rural dans la MRC des Etchemins



Structure décisionnelle

Comité technique sur la ruralité

Un comité formé de six (6) personnes, dont cinq (5) ayant le droit de vote :

- Trois (3) maires représentant l'ensemble du territoire de la MRC;
- Le directeur du CLD des Etchemins ou son représentant;
- Le directeur de la MRC ou son représentant;
- Un agent de développement rural qui agira à titre d'analyste de projets.

*L'analyste de projets du CLD des Etchemins est désigné pour analyser l'admissibilité des projets (voir critères d'éligibilité et de modalités) et pour présenter les projets au comité technique sur la ruralité.

Dépôt des projets

- ❑ Avant de présenter une demande d'aide financière au comité technique sur la ruralité, un projet doit avoir été soumis à l'agent de développement rural pour que celui-ci en analyse l'admissibilité (éligibilité et modalités);
- ❑ Le dépôt des projets au comité technique sur la ruralité se fera dans les 30 jours suivants la réception du document par l'analyste. Cette clause peut être sujette à changement annuellement par le comité;
- ❑ Les dates de dépôt de projets sont non définies, c'est-à-dire que dès qu'un projet est prêt à déposer nous convenons d'une date de rencontre du comité technique.

Le cadre d'évaluation

Éligibilité :

Organismes admissibles :

- ✓ Tout organisme incorporé et sans but lucratif;
- ✓ Toute coopérative ayant une finalité sociale, c'est-à-dire de solidarité ou de consommateurs;
- ✓ Toute municipalité et organisme municipal;
- ✓ Tout conseil de bande d'une communauté autochtone de même que les coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs;
- ✓ Les organismes identifiés par la PNR.

-Dépenses admissibles :

- ✓ Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres assimilés, y inclus les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- ✓ Les coûts d'honoraires professionnels;

- ✓ Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature;
- ✓ L'acquisition de technologies de logiciels ou de progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature;
- ✓ Les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération;
- ✓ Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets.

-Restrictions :

- ✓ Les dépenses allouées à la réalisation d'un projet antérieur à la signature du pacte rural par la MRC;
- ✓ Le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir et le financement d'un projet déjà réalisé.

-Nature de l'aide :

- ✓ L'aide financière consentie sera versée sous forme de subvention à titre d'effet de levier et établi selon le budget inclus dans le projet jusqu'à un maximum de 80%;
- ✓ Les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC et l'organisme admissible. Ce protocole définit les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties;
- ✓ L'aide financière intervient en complément des autres aides gouvernementales.

-Critères de base

- ✓ Le projet nécessite une mise de fonds des promoteurs ou du milieu d'au moins 20% en argent;
- ✓ Le projet soutient le développement de l'entrepreneuriat;
- ✓ Le projet crée et/ou maintient des emplois;
- ✓ Le projet démontre une rentabilité financière dans les trois premières années d'existence;
- ✓ Le projet est unique et n'est pas en concurrence avec un autre projet (public ou privé) au sein de la MRC;

- ✓ Le projet suscite l'implication d'autres partenaires de la région pour sa réalisation et ce, tant au plan des appuis financiers que des appuis politiques;
- ✓ La demande consolide un projet immatériel ou des infrastructures existantes;
- ✓ Le projet apporte une valeur ajoutée au territoire concerné;
- ✓ Le projet respecte les démarches déjà initiées dans les milieux locaux;
- ✓ Le projet est issu de la base, c'est-à-dire des milieux, des promoteurs individuels ou collectifs.

9. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets

9.1 Première recommandation

Une des recommandations émises par la table des maires a été de diminuer le pourcentage attribué aux équipements de loisir. Explication : dans le premier Pacte rural 83% des argents ont été investis dans les infrastructures et dans des équipements de loisir. Cette fois-ci nous souhaitons que les projets soient plus « matures », plus peaufinés. Il faut éviter la mise en place d'infrastructures qui deviennent inanimées et/ou sous-utilisées. Quand le Pacte rural supporte la réalisation d'une infrastructure, il doit évaluer de quelle façon cette structure vivra.

9.2 Deuxième recommandation

Une partie de l'enveloppe est attribuée à des projets régionaux comme le projet de loisir collectif.

Définition de ce qu'est un projet régional

- ✓ Projet qui concerne au moins deux municipalités à l'intérieur du territoire de la MRC
- ✓ Pour tout projet régional, les organismes doivent détenir une résolution d'appui de chaque municipalité participant au projet.

Dans l'enveloppe des municipalités (voir répartition plus bas) une partie des argents (15%) est réservée pour les projets régionaux.

Rappelons que seulement 85% de l'enveloppe est disponible aux municipalités pour les deux prochaines années compte tenu du 15% attribué à des projets régionaux.

D'autres sommes sont à recevoir pour la MRC des Etchemins et, avec ces nouvelles sommes d'argent, il sera possible de recevoir tout autre projet régional jugé pertinent (enveloppe additionnelle 2008-2014).

En résumé, l'enveloppe totale de la MRC des Etchemins est de 2 180 214\$. Une partie de cette somme est utilisée pour le deuxième agent rural (plus précisément pour payer la part du milieu) et les projets régionaux comme le projet de loisirs collectifs. Le montant résiduel à répartir entre les différentes municipalités est donc de 1 507 506\$. Le prochain tableau indique donc la répartition par municipalité.

Municipalité	Répartition 2002-2007	À répartir 2007- 2014	À répartir 2007-2014
			per capita
	1 060 166 \$	1 507 506 \$	1 507 506 \$
Lac-Etchemin	55 454 \$	143 539 \$	35,56 \$
Sainte-Aurélie	79 220 \$	108 539 \$	115,84 \$
Saint-Benjamin	80 618 \$	108 539 \$	123,91 \$
Saint-Camille	78 001 \$	108 539 \$	120,74 \$
Saint-Cyprien	94 714 \$	108 539 \$	186,50 \$
Sainte-Justine	62 882 \$	118 539 \$	64,04 \$
Saint-Louis	107 792 \$	108 539 \$	245,57 \$
Saint-Luc	100 589 \$	108 539 \$	229,96 \$
Saint-Magloire	85 905 \$	108 539 \$	149,92 \$
Saint-Prosper	55 672 \$	143 539 \$	38,13 \$
Sainte-Rose	83 389 \$	108 539 \$	138,45 \$
Sainte-Sabine	114 497 \$	115 039 \$	284,05 \$
Saint-Zacharie	61 433 \$	118 539 \$	58,43 \$
	1 060 166 \$	1 507 507 \$	

10. Les agents de développement rural

Le rattachement administratif des agents de développement est au CLD des Etchemins. Une partie des argents nécessaires pour assurer l'embauche d'un deuxième agent a été puisée dans l'enveloppe du Pacte rural.

Les types d'intervention des agents ruraux :

- ✓ Mobiliser et animer les milieux à travers l'activité : Déclaration de créneaux pour les villages et identifier un créneau pour la MRC. Définir un créneau local (municipalité) pour arriver à une vision globale (MRC);
- ✓ Travailler avec les différents groupes à développer des habitudes de concertation : apprendre à travailler ensemble. Porter une attention particulière à regrouper les gens du secteur forestier autour d'un projet comme Énergie Verte Etcheminoise;
- ✓ Travailler à continuer la diversification des produits de spécialité en lien avec le PADÉTA par la poursuite du marché de produits locaux dans le secteur agroalimentaire;
- ✓ Promouvoir la culture et concerter les organismes à caractère culturel;
- ✓ Maintenir et développer nos services de proximité;
- ✓ Assurer l'animation et les suivis du comité technique sur la ruralité.

Les secteurs privilégiés :

- ✓ Comités de développement locaux;
- ✓ Culture;
- ✓ Foresterie;
- ✓ Agroalimentaire.

11. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités

L'ensemble du présent plan de travail est axé sur les territoires dévitalisés et l'ensemble de la MRC des Etchemins est dévitalisée et en restructuration

- ✓ Une action comme le financement du projet de loisir collectif en utilisant le calcul de la RFU (richesse foncière uniformisée) permet aux municipalités moins peuplées de bénéficier des services de la chargée de projet et de tous les avantages se rattachant à un tel projet (concertation, programmation de loisir commune)... Sans cette façon de faire, la participation des municipalités moins peuplées aurait été beaucoup plus difficile voir même, pour certaines, impossible;
- ✓ L'habitude de se déplacer de plus en plus vers l'ensemble des milieux constituant notre MRC à travers différents projets et activités démontrent hors de tout doute que nous portons une attention particulière au développement de l'ensemble de notre territoire;
- ✓ Notre démarche de prise en charge citoyenne du développement de nos milieux;
- ✓ La répartition per capita de l'enveloppe budgétaire favorise les municipalités les plus dévitalisées et les moins peuplées.

12. Les actions territoriales

Le conseil des maires reconnaît l'importance des actions territoriales et l'emphase sera mise sur ce type de projets dans le Pacte rural 2007-2014. À titre indicatif voici quelques hypothèses de projet.

Parmi les hypothèses :

- ✓ Projet de loisir collectif;
- ✓ Projet de marché de produits locaux : remorque itinérante;
- ✓ Projet d'achats regroupés d'équipements de loisir comme chapiteau, équipements de son, tables et différents matériaux;
- ✓ Projet Énergie Verte etcheminoise et tout autre projet du Plan IDÉE
- ✓ Projet commun d'embellissement de notre MRC passant par la participation de chacune aux Fleurons du Québec;
- ✓ Projet Effet Papillon;
- ✓ Projet à caractère culturel;
- ✓ Projet sur la tuberculose du CSSS des Etchemins;
- ✓ Projet Piscine de la municipalité de St-Prosper.

Il serait intéressant quand nous parlons d'actions territoriales ou de projets collectifs que la MRC des Etchemins se dote d'un plan d'ensemble pour la mise en place et l'utilisation d'équipements pour pouvoir exercer une meilleure complémentarité de ces dits équipements. L'établissement de ce plan d'ensemble pourrait faire l'objet d'une discussion animée à la table des maires.

13. Les indicateurs de résultats

Les indicateurs suivants sont pris en compte dans le Pacte rural :

- ✓ Le nombre de bénévoles engagés dans des organisations de développement local;
- ✓ Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;
- ✓ Le nombre de projets soutenus par les pactes ruraux en précisant les divers secteurs d'activité et leurs liens avec le plan de travail du pacte rural adopté;
- ✓ La part du pacte rural dans les projets d'investissement;
- ✓ Les emplois générés par les projets appuyés par les pactes ruraux;
- ✓ Le nombre de projets couvrant la MRC ou la municipalité locale, en lien avec le plan de travail du pacte rural élaboré et adopté par la MRC ou par la municipalité locale;
- ✓ Le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité locale.

Autres indicateurs :

- ✓ L'ensemble des projets du Plan IDÉE réalisés;
- ✓ Les actions entreprises amenées par les planifications locales;
- ✓ Identification des partenaires au Pacte rural (Desjardins, municipalités, députés...);
- ✓ Le nombre de journées d'intervention par municipalité (pour évaluer les interventions dans les municipalités les plus dévitalisées);
- ✓ Le rayonnement de certains projets locaux sur l'ensemble de la MRC.